

**DELIBERATION 2016-21**

LE 17 MARS DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MARS DEUX MILLE SEIZE.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. MERLIN D. procuration à Madame FAVRE-MERCURET R. - Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD – M. CLAMOUSE A. procuration à Mme MASANET – Mme VACQUIE S. procuration Mme VESSIOT A. – Mme AURIAC A. procuration M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration Madame ESCRIG C. – M. DE BOISGELIN procuration à M. PETIT E.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme SALOMON M-L

Monsieur SCIALOM a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : SUBVENTION PROJET ASSOCIATION LES ARTS PAPILLON**

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement,
- les subventions projets.

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Les Arts Papillon, pour la participation financière aux événements sur la solidarité et la santé.

Les objectifs : Engagement sur trois ans dans la démarche Action – Santé. Bien-être et alimentation – Alimentation, représentation et solidarité.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ATTRIBUE** à l'association Les Arts Papillon la somme de 850 € pour la participation financière aux événements sur la solidarité et la santé ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2016 ;

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint-Jean-de-Védas,  
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

